



Institut de Formation en Soins Infirmiers



CENTRE HOSPITALIER
DE DIGNE LES BAINS



Formation préparatoire aux épreuves de sélection IFAS 2021 - 2022

1 – CONTACTS :

- Le secrétariat de l'Institut est ouvert au public du lundi au mercredi de 13h à 16h ou disponible par téléphone du **lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h / 04.92.30.16.15**
- Site internet : www.ifsio4.com (téléchargement plaquettes d'inscription)
- Courriel : ifsio@ch-digne.fr
- Facebook

2 – LES MODALITES DE COLLABORATION :

- L'Institut est en contact avec les partenaires : Pôle Emploi, Mission Locale et Cap Emploi
- Objectif : Favoriser une orientation adaptée des apprenants et un positionnement efficient des candidats potentiels vers la filière aide-soignant

3 – LE PUBLIC CONCERNE :

- Cette formation s'adresse à des publics en insertion, désireux de mûrir leur orientation professionnelle, tout en se préparant aux épreuves de sélection concernant l'admission en IFAS.
- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter.
- Pour être admis à suivre la formation préparatoire, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation conduisant au DEAS.

4-TARIF DE LA FORMATION : 1 954,46 euros

- 200h de formation dont 35h de stage d'observation facultatif, avec un suivi personnalisé tout au long du cursus de formation.
- Dates de formation : de **mars 2022 à juin 2022**
- Dans le cadre du Projet Personnalisé d' Accès à l'Emploi, des places sont financées par le **Conseil Régional**. Les personnes intéressées doivent se rapprocher de leur conseiller en évolution professionnelle.

5 – LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

- A déposer au secrétariat avant le **18/02/2022**
- Capacité d'accueil de : **20 candidats**.
- Création d'une liste d'attente afin de remplacer les éventuels désistements.
- Cette organisation est susceptible d'être réaménagée en fonction des contraintes et directives nationales liées à la crise sanitaire actuelle.
- Toute formation commencée est due en totalité.
- Le candidat s'engage à faire preuve d'assiduité et de ponctualité tout au long de la formation.

6- CRITERES ET MODALITES DE SELECTION POUR LA PREPA AS

- Cette sélection est organisée en deux temps :

- **Test d'aptitude écrit** d'une durée de 30 minutes, qui se décompose ainsi :

- ✓ Une épreuve de culture générale avec lecture et compréhension de texte
- ✓ Une épreuve de logique
- ✓ Une épreuve numérique

Évalué sur 20 points, permettant de vérifier les prérequis du candidat.

- **Entretien oral** d'environ 20 minutes évalué sur 20 points, avec le directeur et le référent des formations préparatoires.

Cet entretien a pour objectif de permettre au candidat d'exposer son parcours professionnel et ses motivations concernant son projet d'entrée en formation préparatoire et par la suite d'intégrer l'IFAS.

7 – FINALITES DE LA SELECTION :

L'Institut s'engage à apporter une réponse à chaque candidat la semaine qui suit l'entretien ; ainsi qu'à son conseiller en évolution professionnelle.

- ✚ **Si la réponse est positive**, le candidat sera invité à prendre contact avec le référent de formation pour prendre connaissance des modalités de formation
- ✚ **Si les résultats sont insuffisants**, le candidat sera invité à prendre rendez-vous avec le directeur et le référent, pour analyser les raisons de son échec et permettre la construction d'une alternative à son projet professionnel, avec information écrite auprès de son conseiller en évolution professionnelle.

Cette commission de validation des entrées en formation a pour intention de mettre en adéquation le projet professionnel et de formation du candidat avec les exigences des épreuves de sélection à l'IFAS.

8 – LES OBJECTIFS DE LA FORMATION PREPA AS :

Préparation complète, efficace et adaptée au rythme de travail de chaque candidat, lui permettant :

- ✚ D'acquérir une méthodologie de travail et des techniques d'apprentissage efficaces ainsi que développer des capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation,
- ✚ D'engager une réflexion participant à l'élaboration de son projet professionnel,
- ✚ De développer une culture générale et professionnelle dans le domaine sanitaire et médico-social,
- ✚ De consolider les prérequis indispensables à l'entrée en IFAS (français, mathématiques, biologie humaine, informatique et numérique),
- ✚ D'identifier, via un livret individuel d'accompagnement méthodologique et pédagogique, ses difficultés et ses ressources nécessaires à la progression.

9 – LES MOYENS PEDAGOGIQUES :

- La sensibilisation aux outils numériques y tient une place importante à côté des disciplines fondamentales aux métiers du soin (biologie / français / mathématiques).
- Les méthodes pédagogiques utilisées visent à permettre une appropriation, par l'ensemble des préparant, des bases nécessaires à la réussite, à terme, de la formation AS.
- Centrées sur les compétences psycho sociales, la formation s'articulera autour d'ateliers de démonstration, scénarii de simulation en santé ou encore rencontres et échanges pluridisciplinaires, en complément des apports théoriques incontournables.

Découverte du métier, immersion dans le milieu des métiers du soin :

- ✚ Atelier pratique sur les précautions d'usages en matière d'hygiène hospitalière et les éléments fondamentaux du soin,
- ✚ 35h de stage d'observation et séances de préparation et d'exploitation collective du stage d'observation (cf exigences vaccinales telles que les professionnels AS)
- ✚ Livret d'accompagnement et d'autoévaluation des compétences observées au regard du métier d'aide-soignant
- ✚ Questionnement sur la vision du métier d'aide-soignant et l'inter-professionnalité
- ✚ Approfondissement du projet professionnel,

Culture générale :

- ✚ Cours magistraux avec rappels et conseils concernant la conjugaison, la grammaire et l'orthographe,
- ✚ Lecture, compréhension et analyse de texte en matière d'actualité sanitaire et médico-sociale,
- ✚ Exercices d'entraînements sur les connaissances en cours d'acquisition,

Mathématiques :

- ✚ Rappels et conseils en mathématiques : les 4 opérations numériques de bases (addition, soustraction, multiplication et division), les règles de conversion, de durée, de volume métrique, résolution de problèmes simples....
- ✚ Exercices d'entraînements sur les connaissances en cours d'acquisition,

Biologie humaine :

- ✚ Biologie élémentaire du corps humain :la cellule, les différents appareils et systèmes du corps humain, le vieillissement physiologique et pathologique.
- ✚ Exercices d'entraînements sur les connaissances en cours d'acquisition,

Pratique de l'outil informatique et numérique :

- ✚ Découverte ou consolidation dans la prise en main de l'outil informatique et des logiciels Word et Windows,
- ✚ Cours sur le traitement de texte, la mise en forme, des caractères, la gestion d'une impression, utilisation d'une clé USB, l'enregistrement et l'archivage de documents, le fonctionnement d'internet et la recherches de ressources documentaires référencées,

Préparation à l'oral de sélection :

- ✚ Prérequis en matière de dialectique et d'argumentation,
- ✚ Compréhension de l'épreuve de sélection et présentation de son projet de formation professionnel,
- ✚ Travailler la posture, capacité d'auto-évaluation et la confiance en soi à travers l'approche par les compétences psycho sociales
- ✚ Elaboration de son projet professionnel au regard de son parcours, ses compétences, ses qualités, ses valeurs

Guidance personnalisée :

- ✚ 3 séances programmées de suivi personnalisé avec le formateur référent,
- ✚ Positionnement, objectifs et conseils personnalisés sur la méthodologie de travail de chaque apprenant.

Rencontres pluriprofessionnelle et tables rondes d'échanges :

- ✚ Avec des apprenant IFSI - IFAS (déroulement de la formation, intérêts, exigences),
- ✚ Avec des professionnels aide-soignant (prise de poste, quotidien, avantages et contraintes)
- ✚ Développer un questionnement et une culture professionnelle et interprofessionnelle.

10 – LES MOYENS LOGISTIQUES :

- ✚ Espace numérique de travail avec des ordinateurs fixes ou portables,
- ✚ Centre documentaire ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, avec accompagnement par une documentaliste diplômée,
- ✚ Plateforme numérique permettant de travailler à son rythme, avec mise en ligne des séances pédagogiques et accès illimité ; ainsi qu'un accès aux actualités de l'Institut
- ✚ Espace de détente lors des pauses, pour favoriser les échanges avec les étudiants IDE et les élèves AS des différentes formations selon les contraintes organisationnelles en vigueur liées à la crise sanitaire

14 - VACCINATIONS PROFESSIONNELLES OBLIGATOIRES:

A anticiper impérativement avant le début de la formation pour la réalisation du stage d'observation.

L'article 11-2 précise que l'admission définitive en IFAS est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues, le cas échéant, par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique, il est possible d'accorder un délai supplémentaire aux élèves pour produire la preuve qu'ils satisfont aux obligations vaccinales. Ces éléments doivent être fournis avant le premier départ en stage. En cas d'impossibilité à répondre aux obligations vaccinales, l'admission en formation ne peut pas avoir lieu.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027830751&dateTexte=20200515>

L'admission définitive en IFAS est donc subordonnée à la production d'un certificat médical précisant la traçabilité vaccinale :

- ✚ **Antidiphthérique + Antitétanique + Antipoliomyélitique**
- ✚ **Contre l'hépatite B** : Vaccination menée à son terme, selon le schéma en vigueur dans le calendrier vaccinal (BEH avril 2013) et dosage du taux d'anticorps Anti Hbs :
 - Anticorps Anti Hbs > 100 UI / L : immunité acquise
 - 10 UI / L < Anticorps Anti Hbs < 100 UI / L : cf. Annexe 1 de l'Arrêté du 02/08/2013
 - Anticorps < 10 UI/L : cf. Annexe 2 de l'Arrêté du 02/08/2013
- ✚ **Vaccination anti covid, schéma vaccinal complet**
- ✚ **Contre la tuberculose** :
 - **Une vaccination par le BCG même ancienne sera exigée** (Art R3112-4 du CSP). Sont considérés comme ayant satisfait à l'obligation vaccinale par le BCG : les personnes apportant la preuve écrite de cette vaccination, les personnes présentant une cicatrice vaccinale pouvant être considérée comme la preuve de la vaccination par le BCG.
 - **Une Intra Dermo Réaction à la tuberculine** à 5 unités de tuberculine et datant de moins de 3 mois est obligatoire. Il n'y a pas lieu de revacciner une personne ayant eu une première vaccination, même en cas d'IDR à la tuberculine négative (Article 2 de l'Arrêté du 13 juillet 2004).
- ✚ Que le candidat présente également les **aptitudes physiques et psychologies** nécessaires à l'exercice de la fonction (**certificat émanant d'un médecin agréé**).

15 – ANNEXE :

Connaissances et aptitudes attendues aux regards des critères nationaux, pour suivre la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.